



Comité monétaire et financier international

Vingt-neuvième réunion
12 avril 2014

**Déclaration de M. Sapin,
Ministre des Finances et des Comptes publics,
France**

Discours de M. Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes publics, France
Comité Monétaire et Financier International
Washington – avril 2014

En ligne avec la tendance observée lors de la précédente réunion du Comité Monétaire et Financier International, la situation de l'économie mondiale continue de s'améliorer. La reprise économique dans les pays avancés contribue au rééquilibrage de la croissance mondiale. Pour autant, des risques demeurent, qui rappellent l'importance d'un Fonds monétaire international solide, doté de la capacité financière nécessaire pour faire face aux chocs frappant l'économie mondiale et capable d'accompagner l'économie mondiale dans la nouvelle réalité issue de la crise. L'action décisive du FMI dans la crise de la zone euro, qui émerge de la crise et retrouve la croissance, à l'instar des autres économies avancées, a montré que le Fonds savait s'adapter et répondre aux situations de crise sous toutes leurs formes. Mais son rôle est tout aussi crucial dans la prévention des risques, à travers la surveillance des déséquilibres mondiaux et des facteurs de risques.

Dans un environnement économique en mutation, il est indispensable que les pays membres du FMI renforcent leur coopération en faveur d'un objectif collectif : une croissance durablement plus forte et créatrice d'emplois de qualité

Près de 5 ans après le début de la grande crise économique et financière, la France a renoué avec le niveau de production qui était le sien en 2008 et voit ses perspectives de croissance pour les années à venir s'affermir nettement. Ces bonnes nouvelles, que la France partage avec les autres économies avancées, sont le signe d'un rééquilibrage progressif bienvenu de la croissance au niveau mondial qui s'accompagne néanmoins de **nouveaux enjeux**.

Il s'agit d'abord de gérer la **transition** d'une croissance mondiale soutenue par l'abondance de liquidités vers une croissance entretenue par une activité mondiale équilibrée et une demande plus forte. La normalisation des politiques monétaires est au cœur de cette transition. Maîtriser le regain de volatilité financière, l'émergence de risques de liquidité et les vulnérabilités mises à jour dans certaines économies émergentes sont les nouveaux défis auxquels nous avons à faire face.

Il s'agit ensuite de continuer à traiter les causes de la crise afin de prévenir sa répétition. Des progrès considérables, accomplis ces dernières années sous l'effet de notre action collective, ont permis de renforcer la résilience du système financier. Néanmoins, le travail n'est pas terminé. Il reste à circonscrire de **nouveaux risques**, tels ceux issus de la croissance des activités non-bancaires dans des économies à importance systémique, le fort développement de nouvelles sources de liquidités internationales, notamment via l'émission d'obligations sur les marchés étrangers par les grandes entreprises privées, et la sensibilité de certains segments de marchés aux évolutions de taux.

Il s'agit enfin de renouer avec une **croissance mondiale forte et durable**. Dans cette perspective, deux principales sources d'inquiétude doivent être prises en compte : d'une part le ralentissement des économies émergentes sur fond de durcissement des conditions de financement et de faiblesses structurelles persistantes, d'autre part la faiblesse de l'inflation et l'érosion de la croissance potentielle dans les économies avancées. Eviter une stagnation prolongée de l'économie mondiale est ainsi un objectif autour duquel nous pouvons nous mobiliser collectivement.

Face à l'émergence de ces nouveaux risques mais également face à des niveaux de chômage très élevés, des déséquilibres mondiaux importants et une reprise économique fragile, nos **efforts de réformes individuels et collectifs** doivent se poursuivre.

En France tout d'abord. Comme le Premier ministre l'a exposé dans son discours de politique générale devant le Parlement le 8 avril, la France est déterminée à stimuler sa croissance, en accroissant sa compétitivité et en assurant sa soutenabilité budgétaire, tout en veillant à soutenir la reprise économique à court terme. Une stratégie ambitieuse a été mise en place, avec trois volets.

Le premier volet est la compétitivité, avec pour objectif de restaurer les marges des entreprises et leur permettre d'investir et d'embaucher, ce qui confortera la reprise économique à court terme et préparera l'avenir : à horizon trois ans, le pacte de responsabilité et de solidarité annoncé par le Président de la République et détaillé par le Premier ministre prévoira une baisse du coût du travail de 30Mds d'euros ainsi qu'une baisse des impôts sur la production et sur les sociétés et la suppression de plusieurs dizaines de petites taxes complexes et à faible rendement. En contrepartie, les partenaires sociaux ont négocié un accord, le 5 mars dernier, qui fixe des objectifs de création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les seniors, et de qualité de l'emploi. Le pacte de responsabilité et de solidarité portera aussi une attention particulière au pouvoir d'achat des salariés les plus modestes, à travers une baisse des cotisations sociales et de la fiscalité ciblée sur eux, pour un total en faveur des ménages modestes de 5Mds d'euros à horizon 2017.

Le deuxième volet de cette stratégie est le financement des mesures de compétitivité : il sera assuré exclusivement grâce à des économies sur la dépense publique – ainsi, à partir de 2014, la composition de l'effort de consolidation budgétaire sera rééquilibrée sur la dépense. 50Mds d'euros d'économies seront ainsi réalisés sur trois ans, dans un effort partagé par tous, puisque l'Etat et ses opérateurs en fourniront 19Mds, les collectivités locales 10Mds, l'assurance maladie 10Mds et que 11Mds seront trouvés *via* d'autres mesures d'économie – sans dégrader la qualité du service – sur les dépenses de sécurité sociale. Une loi de finances rectificative viendra dès cet été concrétiser les premières mesures de cet effort d'économies, qui permettra non seulement de financer les baisses de cotisations et d'impôts, mais aussi de réduire le déficit public, en cohérence avec nos engagements européens.

Le troisième volet, complémentaire des deux précédents, vise à rehausser le potentiel de croissance à moyen terme de l'économie française. Il comprendra un ensemble de réformes structurelles portant à la fois sur le marché de l'emploi et sur les marchés des biens et services. Des réformes importantes ont d'ores et déjà été mises en œuvre avec les partenaires sociaux afin de moderniser le marché du travail français en développant la flexi-sécurité, en mettant en place des mécanismes spécifiques visant à stimuler l'emploi des jeunes et des seniors et en refondant le système de formation professionnelle. D'autres réformes vont suivre, pour améliorer la concurrence dans les secteurs de l'énergie, des transports par exemple. Enfin, la France a entrepris de moderniser son organisation territoriale, avec la rationalisation de la carte des collectivités locales annoncée dans le discours de politique générale du Premier ministre.

L'ensemble de ces réformes permettra à la France d'assurer une croissance plus forte, plus durable et plus équilibrée et ainsi d'apporter sa contribution à l'amélioration des perspectives économiques européennes et mondiales.

En Europe ensuite, le maintien d'une très forte mobilisation politique va permettre de parachever **l'union bancaire** et de mettre un terme à la fragmentation financière en zone euro. Avec l'accord obtenu entre le Conseil et le Parlement Européen le 19 mars dernier, la zone euro s'est dotée en moins de 2 ans d'un dispositif centralisé de supervision et de résolution de l'ensemble des banques européennes. Appuyé à terme par un véritable fonds de résolution européen capable d'intervenir directement en appui d'une restructuration du capital des banques, et accompagné d'un exercice d'évaluation des actifs bancaires et d'un stress-test très ambitieux conduit par la BCE, ce double dispositif centralisé assure une mutualisation du fardeau du risque et des transferts de souveraineté sans précédent pour mieux contrôler le secteur bancaire. Cette réforme majeure dans l'histoire de la création d'une union économique et monétaire participe également à rendre le système financier international plus résilient.

A l'échelle mondiale enfin, une coopération multilatérale toujours plus forte est nécessaire afin de faciliter la transition de l'économie vers une croissance non seulement plus forte mais également plus stable, plus équilibrée et plus juste. Les turbulences financières observées dans les économies émergentes parallèlement au début de la **normalisation de la politique monétaire américaine** plaident pour une communication claire et un calibrage fin de cette politique.

De même, la **persistance de déséquilibres mondiaux** importants doit nous inciter à renforcer nos efforts : pour certains il s'agit d'accroître leur compétitivité ; pour d'autres il s'agit de renforcer leur demande domestique. Les importantes et difficiles réformes structurelles mises en place dans les pays en déficit commencent à porter leur fruit. Il est important que tous, y compris les pays en surplus, participent à cet effort de rééquilibrage, afin de créer davantage de demande à court terme et d'augmenter le potentiel de croissance à moyen terme. Cette coopération en matière économique doit aussi continuer à progresser en matière fiscale, pour une question tant d'équité que de soutenabilité des finances publiques. En effet, la fraude, l'évasion et les pratiques fiscales dommageables obèrent nos marges de manœuvre nationales.

Enfin, nos efforts visant à **renforcer la résilience du système financier** international ne doivent pas faiblir. La régulation financière reste et doit rester un chantier ouvert, s'adaptant aux évolutions du système financier et aux nouveaux risques. Si les progrès effectués depuis 2008 sont très satisfaisants, il s'agit de garder notre détermination constante face à la nature évolutive des risques qui peuvent menacer la stabilité financière mondiale, comme par exemple ceux posés par le système bancaire parallèle. Nous devons également continuer à nous assurer de la mise en place cohérente des réformes agréées, compte tenu des risques de fragmentation financière.

Face à ces nouveaux risques et en soutien à notre mobilisation collective en faveur de la croissance et de la création d'emplois, il s'agit pour le Fonds monétaire international de garder un rôle central de surveillance des risques et une capacité de réponse aux difficultés mondiales.

Pour garantir une réponse efficace face à ces nouveaux risques, le FMI doit en priorité disposer de ressources et d'instruments adaptés, renforcer son cadre de surveillance et continuer d'adapter son action dans les pays MENA et à faible revenu.

Le mouvement de réforme du Fonds en termes de gouvernance et de ressources doit absolument être poursuivi. Le Fonds doit également être doté d'instruments de prêts adaptés.

Depuis 2008, le FMI s'est engagé dans un **programme de réformes** institutionnelles d'une ampleur inédite. Ses ressources ont quadruplé, à la faveur des Nouveaux Accords d'Emprunt et des prêts bilatéraux. Cette augmentation massive de la taille du FMI a été décisive pour surmonter la crise, en particulier au sein de la zone euro. De plus, la gouvernance du FMI a commencé à s'adapter aux nouveaux équilibres mondiaux. Depuis la réforme de 2008, les nouvelles allocations de quotes-parts, tout comme la réforme de la représentation des membres au Conseil d'administration, visent à améliorer la représentation des économies émergentes dynamiques. Les Européens contribuent activement au respect de ces principes au travers de leur engagement à réduire leur représentation au Conseil d'administration de deux chaises.

Toutefois, les travaux de réforme ont marqué une pause en raison de l'attente de la ratification par les Etats-Unis de la réforme de 2010. Le déblocage de la situation est une nécessité absolue pour que la légitimité et l'efficacité de l'institution ne soient pas mises en question. D'ici là, nous devons collectivement réfléchir à un programme de travail qui garantisse l'adéquation des ressources du FMI et son adaptation à l'état du monde. A cet égard, le rapport du président du CMFI, M. Tharman Shanmugaratnam, qui lui a été commandé par le Conseil des Gouverneurs du FMI, constitue le premier pas significatif vers une reprise des discussions. Celles-ci doivent tenir compte de l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et prendre place au sein des instances de décision du FMI.

Si le Fonds doit être financièrement en capacité de répondre de façon efficace aux chocs déstabilisant l'économie mondiale, il doit aussi disposer d'instruments de prêts parfaitement calibrés. C'est la raison pour laquelle la revue en cours des instruments de précaution du FMI, créés en réponse à la crise financière de 2008 et conçus pour améliorer la confiance des marchés, est d'une importance fondamentale. Nous devons continuer d'affirmer notre fort soutien à ces instruments dont le rôle au sein du filet de sécurité financière mondial est clé.

La deuxième priorité pour le Fonds doit être le renforcement de son activité de surveillance. Si les progrès réalisés depuis 2010 sont significatifs, il est important que le FMI renforce ses efforts d'analyse sur plusieurs domaines cruciaux pour la stabilité et la cohérence des économies mondiales.

Il en est ainsi des facteurs d'instabilité du système financier, face notamment au déplacement potentiel des risques systémiques vers le système bancaire parallèle. Plus particulièrement, cette analyse doit se renforcer s'agissant des phénomènes de transmission des chocs et des risques, par exemple les phénomènes dits de débordement consécutifs à la normalisation des politiques monétaires ; le suivi des phénomènes de fragmentation financière du fait de l'application non cohérente des réformes de régulation ; et enfin la croissance et la création d'emploi (ou encore les inégalités de revenu), afin de donner plus d'ampleur à ses recommandations dans ces domaines et de leur donner une traduction concrète.

Pour être plus fort, l'exercice de surveillance du FMI doit être accompagné de moyens à la hauteur des enjeux. Ses recommandations doivent également avoir une portée plus importante, à travers un suivi précis des recommandations. Par ailleurs, la surveillance financière du FMI allant de pair avec une surveillance efficace de la part des superviseurs nationaux, nous soutenons les initiatives du Fonds visant à assurer un soutien technique et en termes de formation aux superviseurs nationaux.

Au-delà de ses ressources, de ses instruments et de son cadre de surveillance, le FMI doit continuer en priorité de jouer un rôle de premier plan au sein des pays en transition d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et des pays à faible revenu, notamment en Afrique.

Les pays en transition d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient continuent de faire face à des difficultés très particulières et à ce titre, le soutien du FMI, tant financier qu'en termes d'assistance technique, et coordonné avec l'ensemble des autres bailleurs, continue d'être d'une importance capitale. Ces efforts doivent être soutenus et amplifiés. La contribution analytique du Fonds est également très appréciable et doit servir à alimenter la réflexion collective sur les enjeux de moyen terme pour ces pays, au-delà de la stabilisation à court terme.

L'action du FMI en faveur des pays à faible revenu est à la fois multiple et massive. Pour cela aussi, son rôle doit être souligné. En particulier, la distribution de la deuxième tranche de surprofits issus des ventes d'or à l'automne dernier au bénéfice du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI est une avancée majeure, permise par l'action résolue de la très grande majorité de ses membres. Par ailleurs, le financement soutenable des pays à faible revenu doit être garanti par des pratiques responsables de la part des créanciers comme des débiteurs. Il est nécessaire que des discussions inclusives s'engagent, afin d'éviter que les pays à faible revenu connaissent à nouveau des trajectoires d'endettement insoutenable, alors même que les initiatives récentes d'allègement de dette avaient eu des effets très positifs en la matière, débouchant sur une progression des dépenses de développement et de lutte contre la pauvreté.

Nous avons besoin d'un FMI fort pour accompagner la reprise mondiale et surveiller les facteurs de risques émergents, disposant des ressources, des instruments, et des outils d'analyse nécessaires pour gérer la transition actuelle.

De plus, en sortie de crise, la coopération entre économies doit rester une priorité, tout comme elle a été essentielle pendant la phase la plus aigüe des difficultés que nous avons traversées collectivement. Cette coopération peut revêtir plusieurs aspects : coordination des politiques économiques afin de réduire les déséquilibres mondiaux, coopération en matière fiscale, échanges sur les réformes structurelles, mobilisation en faveur des pays à faible revenu et de ceux en transition.